

la conduite des autorités, ou de s'immiscer en aucune manière dans les affaires d'administration ecclésiastique ou civile.

Un frère très pieux, mais d'une grande simplicité, s'étant permis de faire des reproches à son curé de ce qu'il ne soutenait pas assez les frères et ne visitait pas leur école, le Père Champagnat, qui pendant les vacances eut connaissance de cette faute, le fit appeler et lui dit : « Qui vous a chargé de la conduite de votre curé, et de quel droit allez-vous lui faire des reproches ? Vous avez fait là une action qu'un Petit-Frère de Marie ne doit jamais se permettre. Dès demain vous partirez de grand matin pour aller trouver M. le curé, et pour lui demander pardon à genoux de cette faute. » Le bon frère reçut et accomplit cette pénitence avec beaucoup d'humilité ; elle n'eut pour lui de pénible que les dix lieues qu'il lui fallut faire à pied pour l'accomplir.

Pour que cette dépendance où il veut que les frères se tiennent à l'égard du clergé, n'affaiblisse jamais la régularité et l'esprit de communauté, il a sagement réglé que, dans le cas où M. le curé proposerait aux frères quelques changements dans la manière de tenir les écoles ou dans la forme de vie propre à l'institut, comme aussi s'il voulait leur donner quelques permissions extraordinaires, ils lui fissent connaître avec respect ce que la règle leur prescrit ou leur permet de faire à ce sujet, et le priassent de trouver bon qu'ils y conformerent leur conduite. Mais comme il peut arriver que M. le curé insiste, alors pour éviter toutes contestations avec lui, il enjoint de le supplier d'agréer qu'avant d'agir, on écrive au Supérieur général pour en obtenir la permission de le satisfaire. On voit combien ce moyen est sage et prudent, combien il est propre à écarter tout conflit ; car, en renvoyant la décision de la difficulté au Supérieur, il met les frères en dehors de tout débat ; il assure leur union avec M. le curé, et ôte à celui-ci la faculté d'abuser de la dépendance et de la soumission dans lesquelles les frères doivent toujours être à son égard. C'est ainsi que le pieux fondateur a su trouver

le moyen de donner à M. le curé toute l'autorité et toute l'influence qu'il a droit d'exercer sur les frères et sur leur école, sans que cette autorité et cette influence puissent jamais altérer l'esprit de régularité et d'uniformité qui doit régner dans toutes les maisons de l'institut.

CHAPITRE NEUVIÈME

De son amour pour la pauvreté.

LE Père Champagnat a pratiqué la pauvreté toute sa vie. Son petit patrimoine fut à peine suffisant pour payer sa pension dans les séminaires et pour fournir à son entretien ; de sorte qu'il n'avait rien quand il fut ordonné prêtre. Comme il était d'un désintéressement parfait, jamais, pendant le temps qu'il resta vicaire, il n'eut la pensée de faire des épargnes ; tout ce qu'il avait était pour les pauvres et pour subvenir aux besoins de sa communauté. Bien que les frères fussent dans le plus grand dénûment, il ne balança pas à unir son sort au leur et à partager leurs privations et leur pauvreté. Depuis le jour où il vint demeurer avec eux, il n'eut plus rien à lui, il voulut toujours pratiquer la vie de communauté. Un frère, en lui parlant d'un objet qui faisait partie du mobilier qu'il avait apporté du presbytère, s'étant servi du mot *vôtre* : « Que me parlez-vous de *vôtre* ou de *mien*, lui répliqua vivement le Père ? Cet objet est autant à vous qu'à moi ; il est à la communauté, c'est-à-dire

à tous les frères qui en ont besoin. » Mais, pour comprendre tout ce que la vie de communauté a dû lui coûter de privations et de sacrifices, il nous faut dire, en peu de mots, de quelle manière vivaient les frères dans ces commencements. Le bon Père n'avait aucune ressource, lorsqu'il fonda son institut : il fut obligé d'emprunter l'argent que lui coûta la petite maison qui devait servir de berceau à ses premiers enfants.

Les jeunes gens qu'il s'adjoignit pour cette fondation, étaient encore plus pauvres que lui; et pour les faire subsister, il n'avait que son modique traitement de vicaire et les quêtes qu'on faisait dans la paroisse de La Valla. Ces quêtes furent, pendant huit ans, la plus grande ressource de la communauté.

L'ordinaire de la maison était des plus simples et des plus frugals : du pain grossier, du fromage, des pommes de terre, des légumes, quelquefois un peu de salé, et toujours de l'eau pour boisson, telle était la nourriture des frères.

Tous ces aliments étaient servis sans apprêt : d'abord par esprit de mortification et de pauvreté; ensuite, parce que les frères, qui étaient tous jeunes, n'étaient pas formés à la cuisine et s'en acquittaient assez mal, bien qu'ils y missent toute la bonne volonté possible. Deux choses seulement étaient accordées à discrétion, le pain et l'eau; les mets, quelque simples qu'ils fussent, n'étaient donnés qu'avec mesure. Un jour, M. le curé de La Valla, traversant le réfectoire pendant le souper, et ne voyant sur la table pour tout mets qu'une salade dont la quantité était loin de répondre au nombre de huit personnes dont était formé chaque carré : « Pauvres enfants, dit-il, en haussant les épaules, avec ma main je pourrais emporter tout votre souper ! » Le vin et la viande de boucherie ont été inconnus à l'institut pendant près de quinze ans. Ce n'est qu'après 1830, qu'à la maison mère on a commencé à rougir l'eau et à prendre quelque peu de viande fraîche. Dans les établissements, on suivait, à peu

de choses près, le régime de la maison de noviciat. Au reste, pour avoir une idée exacte de la vie pauvre et frugale des frères, il suffit de connaître le chiffre de leurs dépenses. Le voici tel que nous l'avons trouvé écrit, de la main même du Père Champagnat, dans les livres de comptes de la maison de l'Hermitage.

La dépense des frères de Bourg-Argental, pour l'année 1825, fut de 364 fr. 29 cent.

Celle des frères de Boulieu, de 306 fr.

Celle des frères de Saint-Symphorien-le-Château, de 518 fr.; mais il est probable qu'ils laissèrent des provisions; car, l'année suivante, c'est-à-dire en 1826, elle ne fut que de 242 fr., et de 389 fr. en 1827.

Celle des frères de Charlieu, en 1827, fut de 350 fr.; en 1828, de 402 fr. 50 cent.; en 1829, de 462; et en 1830, de 403 fr.

Celle des frères de Mornant, en 1827, de 400 fr.; en 1828, de 425 fr.; en 1829, de 446 fr.

Celle des frères de Saint-Paul-en-Jarrêt, pour l'année 1828, fut de 521 fr.; et pour l'année suivante, de 457 fr.

Pendant la même année 1828, celle des frères de Neuville fut de 420 fr; celle des frères de Saint-Symphorien-d'Ozon, de 456 fr. 85 cent.

Celle des frères de Chavanay, de 300 fr; mais le troisième frère ne resta que jusqu'à Pâques; au lieu que dans les autres maisons marquées ci-dessus, ils furent trois toute l'année.

Celle des frères de Saint-Sauveur fut aussi de 300 fr; mais le livre de comptes constate que la maison avait sa provision de bois, une dizaine de livres de lard et cinquante livres de sel. Cette note laisse à entendre que déjà l'on trouvait ces dépenses bien fortes; ce qui est certain, c'est qu'elles étaient moins élevées dans les années antérieures. Ainsi, celles des frères de Chavanay, en 1824, ne furent que de 250 fr. Une autre chose qu'il convient de remarquer, c'est que les dépenses pour chauffage, éclairage, blanchissage et autres de ce genre,

étaient comprises dans les chiffres que nous venons de donner.

Le logement, le mobilier et le vestiaire des frères étaient en rapport avec la nourriture. Le linge était des plus grossiers. Tous les frères couchaient sur la paille, et il n'y avait pas même de matelas pour les malades. Les frères faisaient tous leurs voyages à pied, quelque longs et pénibles qu'ils fussent. Pendant plus de vingt ans, aucun frère n'a fait usage de malle pour transporter ses effets ; un mauvais sac en toile suffisait pour cela. Nulle part on ne se servait de parapluie ; enfin on se privait de tout ce qui n'était pas indispensable.

Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que cette vie pauvre plaisait aux frères, c'est qu'ils l'aimaient et la pratiquaient librement et par vertu, c'est qu'ils refusaient tout ce qui y aurait apporté le moindre adoucissement. En voici des preuves. Dans un établissement, une personne charitable ayant offert aux frères un pain de sucre, ils ne voulurent jamais l'accepter, par la raison que l'on n'usait pas dans l'institut de ces sortes de choses. Comme cette personne insistait et paraissait mortifiée d'un refus qu'elle ne comprenait pas, le frère directeur lui dit : « Puisque vous tenez à nous faire du bien, j'accepte, à la place de ce pain de sucre, un sac de pommes de terre, si vous voulez bien nous le faire apporter. » Cette personne se retira avec le pain de sucre, et le soir même un domestique portait aux frères le sac de pommes de terre qu'ils désiraient.

Dans un poste, fondé en 1825, les frères, à leur arrivée, ayant trouvé dans leur cave une pièce de vin qui y avait été mise par les fondateurs, furent très embarrassés pour savoir ce qu'ils en feraient. Enfin, ils finirent par avouer aux fondateurs qu'ils ne buvaient pas de vin, et les prièrent de faire enlever celui qui était dans la cave.

Dans une autre maison, un frère étant tombé malade, les bourgeois de la localité, qui affectionnaient beaucoup les frères, rendirent de fréquentes visites au malade, et lors de

sa convalescence, ils lui firent porter une grande quantité de choses douces et fortifiantes dont il ne goûta pas même. Jetant un jour les yeux sur tous ces objets : « Qu'allons-nous faire, dit-il de ce sucre, de ces pots de confiture et de ces bouteilles si bien bouchées ? Pour moi, je n'en veux pas, car je n'en ai aucun besoin. Comme ils convinrent tous, après avoir tenu conseil, que l'on ne saurait qu'en faire, on les fit porter aux malades de l'hôpital qui n'était pas loin de là.

Lors de la fondation de l'établissement de Bourg-Argental, en 1822, M^{me} de Pleyné, qui s'était chargée de fournir les lits des frères, fit mettre dans chacun un bon matelas ; mais, au lieu de s'en servir, les frères les portèrent au grenier. Quelque temps après, le domestique de cette dame, qui apportait souvent des provisions aux frères, ayant eu occasion de voir les matelas au galetas, en informa sa maîtresse, qui se transporta aussitôt chez les frères pour connaître la raison de cette conduite. « Vos matelas ne sont donc pas bons ? dit-elle au frère directeur. — Très bons, Madame. — D'où vient alors que vous les avez remplacés par d'autres ? — Je ne sache pas qu'ils aient été remplacés. — En ce cas vous couchez sur la paille. Mais croyez-vous que je vous ai acheté des matelas pour les mettre en dépôt au grenier ? J'entends que vous les mettiez dans votre lit, et que vous ne les en sortiez pas ; quand ils seront usés, je vous en fournirai d'autres. — Je vous suis bien reconnaissant, Madame ; mais nous ne couchons pas sur des matelas. — Vous avez tort ; après vous être fatigués toute la journée auprès de vos enfants, vous devriez au moins avoir un lit convenable pour vous reposer pendant la nuit. — Ces choses-là ne sont pas en usage dans notre communauté, et aucun de nous ne s'en sert. — En ce cas, je vais les faire enlever. — C'est, à mon avis, ce qu'il y a de mieux. » Après avoir fait inutilement de nouvelles instances pour faire remettre les matelas dans les lits, la bonne dame n'ayant rien pu l'obtenir, les fit enlever à son grand regret, et les frères s'estimèrent fort heureux d'en être débarrassés.

Une autre personne de Bourg-Argental, ayant donné aux frères six paires de draps extrêmement grands, en très belle et bonne toile, ils ne crurent pas pouvoir s'en servir, et les portèrent au Père Champagnat pour en disposer comme il jugerait à propos.

On peut juger par ces traits, que nous pourrions multiplier, que la vie frugale et l'esprit de pauvreté étaient comme naturels aux frères ; car, en vivant et en se conduisant ainsi, ils ne pensaient pas même faire un sacrifice, mais remplir un devoir, tant ils étaient convaincus que, dans leur état, ils ne pouvaient faire autrement. Faire remarquer maintenant que les frères ne faisaient que suivre de loin les exemples que leur donnait le Père Champagnat, c'est dire à quel point de perfection il a porté la vertu de pauvreté.

On ne doit pas croire qu'il lui en ait peu coûté pour former les frères à ce genre de vie. C'est par des exemples journaliers, par des instructions et des leçons souvent répétées, c'est par des avis particuliers, des observations qui se renouvelaient chaque jour, c'est en les suivant dans tout le détail de leur conduite, qu'il parvint à leur inspirer l'amour de la pauvreté et à les former à l'économie. Toutes les semaines et quelquefois plus souvent, il réunissait les frères chargés du temporel, tels que l'économe, le cuisinier, le jardinier, les chefs de la taillerie et de la cordonnerie, pour leur demander compte de l'emploi de leur temps, pour leur apprendre à ménager les choses, à tirer de tout le meilleur parti possible, et pour leur faire les observations auxquelles donnaient lieu les remarques que chacun avait faites pendant la huitaine. Il formait de même les ouvriers qui travaillaient à la maison, et le maître menuisier disait plus tard : « Il m'a tellement fait contracter l'habitude d'utiliser le bois, que je ne puis faire autrement, et que je suivrais tous les coins du bâtiment plutôt que d'employer un bois dont je pourrais tirer un meilleur parti. »

Le Père Champagnat passait rarement dans la cuisine,

dans la dépense, dans les ateliers, sans faire quelques observations relatives à l'ordre ou à l'économie. Rien ne lui était plus pénible que de voir dépérir, faute de soins, les aliments et les objets de mobilier. « Après l'offense de Dieu, disait-il quelquefois, rien ne me fait tant de peine que de voir gâter ou prodiguer les choses. » Souvent il a réprimandé et même puni le frère cuisinier, parce qu'il avait aperçu quelques restes de graisse ou de beurre au fond des plats, après qu'on avait desservi. Passant un jour dans le réfectoire, et apercevant quelques miettes de pain sous les tables, il fit appeler le frère chargé de la dépense, et il lui dit d'un ton sévère : « Pourquoi laissez-vous tomber ce pain ? Ignorez-vous qu'il y a beaucoup de gens qui n'en ont pas assez ? C'est manquer à la pauvreté que de laisser ainsi périr le bien de Dieu. »

Une autre fois, ayant vu un postulant fouler aux pieds, au lieu de le relever, un objet qui se trouvait par accident sur son passage, il le fit appeler et le renvoya. Comme on s'étonnait de cet acte de sévérité : « Ce sujet, dit-il, n'est pas un enfant ; une pareille faute, à son âge, annonce qu'il n'a pas de jugement ou qu'il manque d'ordre, d'économie, de dévouement, et qu'il ne vient ici que pour s'assurer du pain. Dans ces cas, il ne peut nous convenir ; car il faut chez nous des hommes ménagers, naturellement portés à l'économie et animés de l'esprit de pauvreté. » Dans une autre occasion, il fit dîner à genoux un des premiers frères, parce qu'il avait laissé sans nécessité une lampe allumée pendant quelques minutes.

Joignant, comme d'habitude, l'exemple aux leçons, il faisait le premier ce qu'il demandait des autres. Ainsi, bien des fois on l'a vu ramasser un morceau de bois, un fruit tombé d'un arbre ou tout autre objet qui se trouvait sur son passage. Un jour, venant de Saint-Chamond, il ramassa quelques feuilles de blé de Turquie que le voiturier de la maison avait laissées tomber. Tous les jours il faisait le tour

du bâtiment, mettant ici à sa place un objet qui n'y était pas, fermant plus loin une fenêtre qui n'était pas assurée et que le vent pouvait briser, rangeant ailleurs des outils que l'on avait oublié de retirer.

En parlant de l'économie, il racontait un trait qu'il nous a semblé bon de rapporter, ainsi que la morale dont il l'accompagnait. Un particulier était accusé par ses domestiques et même par ses propres enfants de parcimonie et d'avarice, parce qu'il évitait les moindres dépenses qui n'avaient pas une utilité réelle, et qu'il réprimandait les gens de sa maison de ce qu'ils prodiguaient les choses ou en usaient sans nécessité. A un pareil reproche le père de famille s'était contenté de répondre : « Il serait facile de faire autrement ; mais je ne vois pas qui y gagnerait, mais bien qui y perdrait. Plus tard, je le crains bien, on épargnera moins ; mais aussi on donnera moins. » En effet, cet excellent chrétien trouvait dans ses économies de quoi faire d'abondantes aumônes, qui cessèrent entièrement après sa mort ; car son fils, qui n'avait pas son esprit d'ordre, loin de pouvoir assister les pauvres, ne pouvait payer ses domestiques. « Voilà, ajoutait le Père Champagnat, ce qui arrive tous les jours chez nous. Un frère qui est économe et qui ne fait pas de dépenses inutiles, trouve dans son modique traitement pour entretenir convenablement sa maison, pour venir en aide à l'institut, et pour favoriser les vocations des postulants qui ne peuvent payer ; tandis qu'un autre frère qui n'est pas économe, qui ne prend pas soin des choses, qui achète mille bagatelles dont il pourrait se passer, endette sa maison, laisse dépérir le mobilier et ne peut pas même payer son vestiaire à l'institut. De pareils hommes ne sont ni de bons religieux, ni de bons instituteurs ; ils portent leur esprit de désordre partout, dans les choses intellectuelles, comme dans les choses matérielles, dans le spirituel comme dans le temporel. Ces sortes de sujets sont de vrais fléaux pour les maisons où ils passent, tout dépérit entre leurs mains, et ils

ne laissent après eux que des ruines. Pour les frères, l'économie n'est pas seulement un conseil, elle est un devoir, parce qu'étant religieux, ils sont obligés de se nourrir et de se vêtir pauvrement, de prendre soin de tout ce qui est à leur usage personnel et de tout ce qui leur est confié. Aussi, je ne crains pas de le dire, ceux qui laissent gâter les objets qui leur sont donnés par les communes ou par l'institut, se rendent coupables contre la justice et sont obligés à la restitution. »

Pour porter les frères à prendre soin des choses qui leur sont confiées, il avait établi que quiconque laisserait gâter ou briserait, même involontairement, un objet, irait avouer sa faute au supérieur, et se mettrait à genoux au réfectoire pendant le dîner. Ceux qui étaient reconnus avoir laissé traîner une partie de leur trousseau ou tout autre effet à leur usage, étaient pareillement obligés de satisfaire pour cette faute par une pénitence publique.

Il voulait que tous les frères apprissent à faire la cuisine, à tenir et à soigner un ménage ; et cela, d'abord par esprit de pauvreté et pour se suffire à eux-mêmes, ensuite dans l'intérêt de la santé des frères. « Mes amis, disait-il quelquefois en riant, êtes-vous d'avis de supprimer la cuisine et de vivre comme les anges ? Je m'en vais prendre les voix. Voyons : que ceux qui ne veulent pas manger se lèvent ! » Comme personne ne se levait, il ajoutait sur le même ton : « Puisque vous n'accueillez pas ma proposition et que vous croyez que la cuisine est une chose nécessaire et dont vous ne pouvez vous passer, il faut apprendre à la bien faire, car les mauvais cuisiniers sont les ennemis de la bourse et de la santé, parce qu'ils dépensent beaucoup, tout en faisant un ordinaire qui ruine les tempéraments. »

Il exigeait aussi que chacun apprît à coudre, afin de pouvoir se raccommo-der et réparer à propos ses effets. Il ne pouvait souffrir que les frères se servissent des étrangers pour faire ces sortes de choses, non plus que pour laver leurs